

10<sup>e</sup> édition de la *Semaine des arts et des cultures à l'école de la circonscription de Saverne* en partenariat avec les intervenants de l'Education Musicale dans les écoles de la Communauté de Communes.

## FINANCES

Retour sur les  
comptes 2010  
et le budget  
2011 p.4

## ENTRETIEN

Fabrice Helmstetter,  
nouveau Directeur  
Général des  
Services p.6

## CONTRAT DE TERRITOIRE

Les projets phares  
de la Collectivité  
p.10

## Un oeil sur le territoire...



### ▲ Ci-dessus

L'aquathlon à l'Océanide : de la natation et de la course pour les enfants des écoles élémentaires de la Communauté de Communes.



### ◀ Ci-contre

Le spectacle « *Le truc qui fait déborder le vase* » financé par la Communauté de Communes dans le cadre du Festival *Mon mouton est un lion*.

### ◀ Ci-contre

L'artiste irakien Fawzy Al-Aiedy et ses musiciens en concert avec les enfants des classes de l'Éducation Musicale à l'Espace Rohan de Saverne.



### ▲ Ci-dessus

Pour la 10<sup>e</sup> édition de la *Semaine des arts et des cultures à l'école* de la circonscription de Saverne, quelques 500 enfants venus des différentes communes se sont retrouvés pour la réalisation d'un spectacle musical de pirates sur la scène de l'Espace Rohan à Saverne.

### ◀ Ci-contre

La nouvelle activité proposée par le centre nautique l'Océanide : l'aquatique show.



**Directeur de la publication :** Pierre Kaetzel

**Rédacteur en chef :** Fabrice Helmstetter

**Comité de rédaction :** CCRS

**Conception :** CCRS

**Crédits photos :** CCRS

**ISSN :** 1768-9384

**Impression :** Imprimerie Ott

**Communauté de Communes de la Région de Saverne**

10 rue des Murs - 67700 Saverne

☎ 03 88 71 12 29 - 📠 03 88 71 29 73

✉ [contact@cc-saverne.fr](mailto:contact@cc-saverne.fr)

*Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce document, des erreurs peuvent s'y être glissées et nous vous prions de nous en excuser par avance.*

*Imprimé sur du papier recyclé.*

## Un nouveau site internet pour la Collectivité

**A**PRÈS UN LONG TRAVAIL mené par les services de la Communauté de Communes, la refonte du site internet de la Collectivité est désormais achevée. Ce nouvel espace se veut avant tout plus dynamique et plus riche en contenus. Une plus grande place a été accordée aux actualités et événements se déroulant sur le territoire. Dans les prochains mois, le site sera enrichi de nouveaux services et fonctionnalités.

Restez connectés !

[www.cc-saverne.fr](http://www.cc-saverne.fr)



Mesdames et Messieurs, chers habitants de notre territoire,

**J**E REVIENS VERS VOUS avec cette nouvelle édition de Synergie dans le but de vous informer des éléments d'actualité de ma collectivité, actualité qui est aussi la vôtre dans ce quotidien que nous construisons ensemble.

Avec mes collègues élus nous avons récemment travaillé les questions financières, avec la préparation des budgets mais également dans le cadre d'un suivi régulier des bilans par la Commission Finances. Ceci nous a permis de ne pas augmenter les « impôts ménages » compte tenu des économies prévues dans tous les domaines et de recettes qui ne se sont pas trop dégradées malgré les récentes évolutions fiscales.

Cette recherche d'efficacité et d'économie vaut aussi pour notre organisation, elle se traduit par la mutualisation du poste de Directeur Général des Services, après délibérations concordantes des deux collectivités. En effet, M. Fabrice Helmstetter, avec qui vous allez pouvoir faire connaissance dans les pages qui suivent, a relevé le défi de piloter la Ville de Saverne et la Communauté de Communes. Ce choix a aussi sa portée symbolique : il souligne un esprit de confiance et ouvre la voie au rapprochement des services administratifs des différentes collectivités.

Le Contrat de Territoire, en préparation avec le Conseil Général, est le dossier qui va nous mobiliser dans les semaines à venir. Désormais la phase de négociation des enveloppes d'aides est engagée, la CCRS a arrêté son programme d'actions pour les six prochaines années, il reste à procéder au cadrage financier. Le Contrat de Territoire représente un exercice de planification pour une période de six années. Ceci est complexe, compte tenu des constantes évolutions en œuvre – réforme des collectivités, nouvelles règles fiscales etc. Le mérite de cette démarche reste de nous amener à définir clairement nos priorités et à flécher les montants financiers nécessaires à la réalisation des opérations. Une des premières actions significatives sera la réalisation d'une Maison de l'Enfance à Saverne. Cet équipement est incontournable pour la ville centre et l'ensemble du territoire, la population étant en attente de ce service. L'essentiel de nos moyens sera cependant consacré aux projets qui contribuent à favoriser le développement économique – Zones d'activités - et l'implantation d'entreprises. Le programme complet vous sera communiqué dès signature du Contrat de Territoire prévue en octobre prochain.

Dans l'attente de ce nouveau rendez-vous, je vous souhaite une bonne lecture de Synergie !

**Pierre Kaetzel**

Président de la Communauté de Communes  
de la Région de Saverne

## Le gui dans nos arbres, parlons en...

**F**AUTE D'ENTRETIEN, les arbres de nos vergers et de nos forêts sont envahis par le gui. Cette plante qui évoque d'anciens rites celtiques ou encore la période festive du nouvel an est en fait un parasite redoutable. En effet, le gui s'accroche facilement sur les branches des arbres grâce à des sortes de suçoirs qui s'introduisent sous l'écorce et pompent la sève. En colonisant l'arbre il l'épuise progressivement, finissant par provoquer sa mort.

Le gui est aussi une plante très particulière qui possède des propriétés exceptionnelles, laissant espérer de nombreuses applications dans le domaine de la santé. Il contient de la viscine qui, à faible dose, produit des effets bénéfiques sur les personnes souffrant d'hypertension et de maladies cardiaques. Son utilisation est également expérimentée dans le traitement de certains cancers.

Trois conférences sont prévues les 5, 14 et 21 octobre prochain, en soirée, pour vous permettre de mieux appréhender le gui sous ses différentes facettes. Les intervenants croiseront leurs connaissances, pour un échange pluridisciplinaire entre botanique, arbo-



riculture et bonnes pratiques pour la sauvegarde des arbres.

Une sortie sur le terrain vous sera proposée courant novembre pour une mise en pratique des savoirs par l'entretien d'un verger.

Venez nombreux et faites circuler l'info !

### Les conférences :

- Mercredi 5 octobre, 20h à Saverne,
- Vendredi 14 octobre, 20 h à Thal Marmoutier,
- Vendredi 21 octobre, 20 h à Dettwiller.

Avec le partenariat « des amis du jardin botanique de Saverne », la Fédération des Arboriculteurs d'Alsace et l'association « le bonheur est dans le pré ».

# Paroles d'élu

## Les finances 2011 de la Communauté de Communes Une année de consolidation



**Marc MERTZ**  
Vice-Président  
en charge des  
finances et de  
la mutualisation

### **Synergie : Que peut on retenir de 2010 ?**

Marc Mertz : C'est pour la Communauté de Communes une année de confirmation et de consolidation positive de notre capacité d'autofinancement (CAF). Grâce aux efforts poursuivis par l'ensemble du personnel et des élus, les comptes 2010 ont été excédentaires comme en 2009.

### **S : Quelles sont les priorités pour le budget 2011 ?**

MM : Tout d'abord il s'agira, pour poursuivre l'exercice de nos compétences dans le cadre de l'intérêt communautaire, de préserver notre situation financière équilibrée. Nous devons continuer à rechercher des économies de fonctionnement en améliorant encore la compétitivité de nos services. C'est ainsi que par exemple, nous agissons sur :

- les structures « Petite enfance » et « Accueil de loisirs sans hébergement » dont les fréquentations sont en hausse constante,
- le transport à la demande en maintenant le service tout en réduisant le déficit de fonc-

tionnement,

- le fonctionnement du centre nautique en optimisant la durée et la capacité d'accueil afin de réduire le déficit d'exploitation.



Ensuite, nous devons dans le cadre de la réforme territoriale en cours, nous préparer à mieux assumer notre rôle croissant dans le bassin de vie et d'emploi de la région de Saverne.

Enfin, nous aurons à cœur de rechercher partout l'efficacité dans tous nos domaines d'activité.

### **S : Quels sont les défis qui attendent la Communauté**

### **de Communes dans les années à venir ?**

MM : Notre Communauté de Communes assure une activité sociale très importante qui ne pourra pas être réduite pour satisfaire la population de nos 27 communes. Pour cela nous devons absolument continuer à développer l'activité économique de notre bassin de vie. Le véritable challenge est de démarrer la zone d'activité du Martelberg tout en maintenant et renforçant les autres zones d'activité que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire. Il faut trouver le bon équilibre entre l'économique et le social afin de pouvoir maîtriser le recours aux recettes fiscales et à l'augmentation des tarifs.

Un autre défi sera de réussir à faire des économies par la mutualisation. La récente décision de mutualiser le Directeur Général des Services de la Ville de Saverne avec la Collectivité devrait, nous l'espérons, aller dans ce sens. Nous ne sommes pas assez riches pour ne pas enfin essayer de mettre en commun nos forces et moyens dans l'intérêt général.



La zone d'activité du Martelberg accueillera sa première entreprise à partir de l'automne.

**S : Quelle a été l'évolution de la Contribution Économique Territoriale (CET) par rapport à la Taxe Professionnelle ?**

MM : En 2011, nous encaissons pour la 1<sup>re</sup> fois la CET qui se décompose en une contribution sur la valeur ajoutée et une contribution foncière des entreprises. C'est seulement sur cette dernière composante que nous pouvons intervenir. Le montant prévisionnel de la CET est inférieur au montant de la compensation-relais de la taxe professionnelle touchée en 2010 et surtout inférieure aux prévisions objectives initiales. En attendant d'y voir plus clair nous nous exprimerons l'année prochaine sur ce sujet.

**S : Comment évoluent les subventions et aides pour**

**les projets d'investissement ?**

MM : C'est la déception ! En 2008, un ministre de passage à Saverny nous avait promis une subvention importante (420 000 €) de son ministère pour pouvoir installer Pôle Emploi (fusion ANPE-ASSEDIC) dans la Maison de l'Emploi et de la Formation, bâtiment dont nous sommes propriétaires. Finalement cette promesse n'a pas été tenue et nous sommes obligés de « faire » avec nos seuls et propres moyens. Pour les autres projets d'investissement comme par exemple le nouveau bâtiment du Multi-accueil de Saverny, l'Hôtel d'Entreprises, le nouvel accueil de l'Office de Tourisme et les structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), nous ne pouvons compter que

sur le Conseil Régional, la CAF et bien sûr le Conseil Général avec des moyens restreints du Contrat de Territoire en cours de finalisation actuellement.

**S : Qu'en est-il de la pression fiscale ?**

MM : Dans le brouillard ambiant de la CET précitée, nous avons souhaité marquer une pause générale en 2011. En d'autres termes, il n'y aura pas de hausse des « impôts ménages » ni de hausse de contribution foncière de la CET.

Nous approfondirons objectivement cette question pour 2012 lorsque nous saurons apprécier correctement et avec précision l'évolution de la CET et les effets de notre Contrat de Territoire avec le Conseil Général.

# Entretien

Fabrice Helmstetter

Nouveau Directeur Général des Services



Le Comité de Direction de la Communauté de Communes. (De g. à d.) Lionel Siegel (Centre Nautique et Enfance-Jeunesse), Frédéric Aveline (Développement économique et aménagement), Adeline Kraemer (Affaires Générales), Fabrice Helmstetter, Philippe Host (Services Techniques).

## Biographie

Né à Phalsbourg en 1971, marié et père de deux enfants, une fille de 12 ans et un garçon de 9 ans.

Scolarité au Collège St Antoine à Phalsbourg puis au lycée St Augustin à Bitche.

Baccalauréat en 1989.

Diplôme de Sciences Po Strasbourg, section service public en 1992

Master II en Administration des Collectivités locales en 1993

Réussite du concours d'attaché territorial en 1994

1<sup>er</sup> poste de 1993 à 1995 à la Ville de Hoenheim, responsable administratif du service technique

De 1995 à 1997 : Secrétaire Général Adjoint Mairie de Niederbronn-les-Bains

De juin 1997 à août 2010 : Directeur Général des Services à Niederbronn-les-Bains.

Depuis août 2010 : Directeur Général des Services de la Ville de Saverne

**Depuis le 1<sup>er</sup> juin, la Communauté de Communes accueille son nouveau Directeur Général des Services, mutualisé à mi-temps avec la Ville de Saverne. Synergie l'a rencontré afin de découvrir la vision de l'homme sur son poste atypique et sur l'avenir de la collectivité.**

**Synergie : Comment cette démarche de mutualisation a-t-elle vu le jour ?**

Fabrice Helmstetter : La volonté de mutualisation de certains services ou moyens entre la ville centre, les communes membres et l'échelon intercommunal est déjà ancienne. Elle s'est traduite par la constitution d'une banque de matériel intercommunal et la collaboration étroite sur certains projets de services

intercommunaux et communaux. C'est le cas dans le domaine de l'assistance juridique, de l'informatique ou de la communication notamment.

La disparition subite de Guy HEITMANN, Directeur Général des Services, au mois de janvier 2011 a suscité l'engagement d'une réflexion au niveau communautaire quant à la possibilité de créer un service de direction commun qui s'inscrit dans la volonté du

législateur, dans le cadre de la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010.

Cette loi permet désormais de créer, hors transfert de compétence, des services communs entre communes membres et intercommunalité.

À l'issue d'une phase de discussion préalable et de mise au point d'une organisation remaniée au niveau communal et intercommunal, le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal de Saverne ont approuvé une convention créant un service de direction commun avec effet du 1<sup>er</sup> juin 2011. Cette convention est passée pour une durée d'un an et un comité de suivi composé de représentants élus de la Ville et de la Communauté de Communes a été créé afin d'évaluer le dispositif.

### **S : Comment appréhendez-vous la gestion de deux administrations ?**

FH : La mutualisation du poste de Directeur Général des Services entre une Communauté de Communes et la Ville centre est relativement courante depuis ces cinq dernières années au niveau national. En effet, les intercommunalités sont amenées de plus en plus à assurer des missions de gestion qui incombaient par le passé aux communes membres suite à des transferts de compétences. Pour autant, ces transferts n'emportaient pas forcément le transfert de personnel, ce qui

a conduit à créer certains doublons d'ailleurs relevés par la Cour des Comptes à plusieurs reprises.

La gestion parallèle de deux administrations nécessite une adaptation de l'organisation des deux structures s'appuyant sur la création ou le développement de relais internes au niveau de l'encadrement. Pour ce qui concerne la Ville de Saverne et la Communauté de Communes je suis serein à l'égard de l'organisation déjà



en place sous forme de pôles de responsabilités placés sous l'autorité de mes directs collaborateurs.

### **S : En quoi cette double casquette peut être un avantage pour l'intercommunalité ?**

FH : En fait, la double fonction doit avantager l'intercommunalité et les communes membres en terme de mutualisation de compétences et de moyens. Il est certain que la mise en œuvre de certaines

démarches d'achats communs ou de partage de compétence dans le domaine juridique, technique ou de gestion des ressources humaines sera facilitée par une direction commune quel que soit le titulaire du poste, grâce à la connaissance des moyens de chaque structure et des capacités des collaborateurs. À l'égard des élus, la circulation des informations sera plus fluide et les échanges seront facilités.

Enfin, de plus en plus de dossiers nécessitent une collaboration étroite entre l'échelon intercommunal et les communes membres et plus particulièrement la Ville centre de par son poids démographique.

### **S : Quelles sont vos priorités à ce nouveau poste ?**

FH : Les priorités seront les mêmes que pour la gestion d'une ville : optimiser les moyens humains et matériels pour rendre un service de qualité aux usagers dans un environnement financier de plus en plus contraint au niveau des collectivités territoriales.

Cette volonté s'illustrera concrètement par un état des lieux de l'existant et l'adaptation de l'organisation aux commandes politiques formulées par les élus.

Un bilan de cette mutualisation sera dressé au terme d'une année et je mettrai tout en œuvre pour que les objectifs qui m'ont été assignés soient atteints.

# Tourisme



## L'agenda de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

### Horaires d'été pour l'Office de Tourisme

L'ouverture est assurée 7j/7j jusqu'à fin septembre du **lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.**

En juillet et août, les dimanches et jours fériés, l'ouverture se fera de **10h à 12h et de 14h à 18h.**

En septembre, les dimanches ouverts le seront de **10h à 12h et de 14h à 17h.**

### Location de vélos

Le service de location de vélos en partenariat avec cycles Ohl est en place pour tout l'été à l'Office de Tourisme.

**Tarif de la location : 14,50 euros à la journée et 11,00 euros à la demi-journée.**

### Randonner facile autour de Saverne

L'Office de Tourisme, en partenariat avec le Club Vosgien, a mis en place un nouveau dépliant pour découvrir les promenades en familles. Le principe: proposer plusieurs circuits de randonnée thématiques, sans difficultés techniques et accessibles aux poussettes. Par ailleurs, le Club Vosgien vient également d'éditer un dépliant qui propose 5 circuits pédestres en plaine à la découverte du patrimoine des communes proches de Saverne. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme.

[www.ot-saverne.fr](http://www.ot-saverne.fr)

### Les billetteries de l'été à l'Office de Tourisme

#### Spectacle « Vies de Château ! » à Saverne au Château des Rohan

Après le succès de l'édition 2010, le spectacle itinérant sur l'histoire du Château des Rohan à travers la vie de ses occupants illustres ou méconnus est de retour. Neuf représentations sont prévues cette année :



- Jeudi 21 juillet
- Vendredi 22 juillet
- Samedi 23 juillet
- Jeudi 28 juillet
- Vendredi 29 juillet
- Samedi 30 juillet
- Jeudi 4 août
- Vendredi 5 août
- Samedi 6 août

Départ du musée archéologique du Château des Rohan où le public est accueilli 15 minutes avant le début du spectacle.

Les groupes de 25 personnes partiront toutes les 20 minutes à partir de 19h et jusqu'à 22h, pour un spectacle d'1h45.

Restauration avant ou après le spectacle dans les jardins du Château des Rohan, à partir de 19h.

Les samedis 23, 30 juillet et 6 août, le spectacle de 19h sera aménagé autour

d'un circuit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le vendredi 22 juillet le spectacle de 19h sera traduit en langage des signes pour les malentendants.

#### Tarifs : Individuels

Tarif plein (à partir de 14 ans) : 7 €, étudiants et demandeurs d'emploi : 3 €, spectacle au parcours aménagé : 5 €, gratuit pour les enfants en dessous de 14 ans, groupes (+ de 10 personnes et Comités d'entreprises) : 6 €

Places limitées. Réservation obligatoire :

Billetterie à partir du 1<sup>er</sup> juillet à l'Office de Tourisme de Saverne 37 Grand'Rue - tél. 03 88 91 80 47

[www.comitedesfetes-saverne.fr](http://www.comitedesfetes-saverne.fr)

### Spectacle médiéval au Château du Haut-Barr

Jusqu'au 31 août retrouvez l'ère des chevaliers autour d'un spectacle équestre exceptionnel à découvrir tous les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés à 14h30 et 16h30, les jeudis et vendredis à 14h30 au pied du Château du Haut-Barr à Saverne. Billetterie sur place.

### Les estivales de l'Office de Tourisme

Programme sur demande auprès de l'Office de Tourisme ou sur notre site internet : [www.ot-saverne.fr](http://www.ot-saverne.fr)

#### Renseignements à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

37 Grand'Rue –  
67700 SAVERNE  
Tél : 03 88 91 80 47  
Courriel : [info@ot-saverne.fr](mailto:info@ot-saverne.fr)  
[www.ot-saverne.fr](http://www.ot-saverne.fr)



# Comette



Un nouveau véhicule Comette a été mis en service cet été.

## Nouveau prestataire, nouvelle formule !



Le GIHP assurait déjà la réservation de Comette, à compter de juillet une de ses structures assurera également le transport.

Le service de Transport A la Demande fonctionnera désormais **du mardi au samedi matin** (de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Le samedi de 9 h à 12 h). Il desservira toutes les communes, à tous les moments de la jour-

née, sans horaires ou circuits contraints. Les déplacements sont donc possibles en toute souplesse à l'intérieur du territoire ou entre les quartiers de Saverne. En fonction des demandes, une desserte de la ville centre pour 9 h et 14 h sera favorisée, afin de regrouper les usagers pour une meilleure utilisation du véhicule.

*Comette est un outil de mobilité, pensez à l'utiliser en complément des transports en commun (Trains et TER, Réseau 67). Pensez Inter - Mobilité !*

## Comment organiser votre déplacement en 3 étapes ?

**1** Téléphonnez au 03 88 43 11 18 ou

**adrezsez votre demande via [comette@gihp-alsace.org](mailto:comette@gihp-alsace.org)**

Vous organisez votre trajet entre 7 h 30 et 18 h auprès de la Centrale de Réservation, du lundi au vendredi, au plus tard la veille au soir.

**2** Le jour J, tenez-vous prêt 5 minutes avant l'heure prévue, un véhicule Comette vient vous chercher.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite et souhaitez un véhicule adapté, signalez ce point dès la réservation.

**3** À la montée dans le véhicule, achetez ou présentez votre titre de transport et le conducteur vous amènera jusqu'à votre destination.

## Tarifs

Carnet de  
10 tickets 25 €

Ticket unitaire 3 €



# Contrat de Territoire

## Une vision globale de l'évolution de la Collectivité !

**L**A PÉRIODE DES CHARTES DE DÉVELOPPEMENT EST RÉVOLUTIONNE. Suite à la démarche « des Hommes et des Territoires » le Conseil Général a instauré un nouveau dispositif, le « Contrat de Territoire ». Objectif : construire des politiques publiques qui conjuguent, dans la durée et face à une exigence accrue de maîtrise budgétaire, le projet stratégique départemental avec les initiatives et les spécificités propres de chacun des territoires du Bas-Rhin.

Le territoire de la région de Saverne a démarré le travail d'élaboration du Contrat de Territoire en septembre 2010 avec le recensement de l'ensemble des projets des Collectivités, pour une période de 6 ans. Ces projets ont ensuite été analysés, mis en cohérence, chiffrés et planifiés de façon précise dans le cadre de plusieurs échanges avec les différents services du Conseil Général, en fonction de la nature des opérations.

Une dernière étape de négociation financière est en cours afin d'ajuster le montant des aides sollicitées par le territoire avec les crédits ouverts par le Conseil Général. Ce dernier prévoit de mobiliser près de 7,4 M d'€ dans le soutien des actions communales et intercommunales. Par ailleurs, le

Département devrait affecter à la région de Saverne 13,7 M d'€ durant la même période pour des opérations relevant de sa compétence (notamment la voirie).



### Des projets et des priorités.

L'intérêt de la démarche du Contrat de Territoire est de définir une programmation des actions à moyen terme. Ceci suppose « une vision globale de l'évolution du territoire ainsi qu'une projection financière sur les prochains exercices budgétaires » souligne Pierre Kaetzel, le Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne. En effet, ce n'est pas tout d'obtenir des subventions, « encore faut-il pouvoir financer la part qui reste à charge de la collectivité car le cumul des différentes aides ne représente souvent que 30 à 50 % du montant des projets »

précise le Président. Ceci implique des choix et la définition de priorités, certaines opérations bénéficiant d'aides majorées lorsqu'elles s'inscrivent dans des domaines qui sont également prioritaires pour le Département.

Plus concrètement, parmi une vingtaine de projets, la Communauté de Communes de la Région de Saverne compte bien réaliser :

- une Maison de l'enfance à Saverne,
- deux équipements destinés au périscolaire,
- l'aménagement de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme,
- des pistes cyclotouristiques et circuits de découverte du patrimoine,
- une zone d'activité dédiée aux PME- PMI,
- un hôtel d'entreprises.

Une liaison structurante à proximité de la future zone commerciale Est de Saverne est à l'étude et devrait également être intégrée au Contrat de Territoire. Enfin, la création d'une maison de l'intercommunalité reste en projet, des locaux fonctionnels et accessibles au public font défaut. « Un bâtiment simple avec des coûts de travaux maîtrisés serait bienvenu » conclut M. Kaetzel.



# RÉNOV' HABITAT 67

**LES RENDEZ-VOUS DU 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2011**

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SAVERNE

## → Les permanences proches de chez vous

### Juillet

**Judi 4** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 25** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

### Août

**Judi 4** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 25** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

### Septembre

**Judi 1** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 15** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

### Octobre

**Judi 6** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 20** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

### Novembre

**Judi 3** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 17** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

### Décembre

**Judi 1** de 10h30 à 12h à la  
Communauté de Communes de la  
Région de Saverne

**Judi 15** de 10h30 à 12h à la Maison  
du Conseil Général de Saverne

#### PERMANENCES POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Quelques conditions : le logement doit avoir plus de 15 ans, être occupé comme résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux et ces derniers doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour les montants supérieurs à 1500€. L'obtention de l'aide est soumise à un plafond de ressources. Pour la création de logements locatifs, il n'y a pas de conditions de ressources. Toutefois le propriétaire doit s'engager à louer le logement à un loyer modéré pendant 9 ans.

#### AIDES À LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

Travaux de réfection extérieurs pour les bâtiments édifiés avant 1900 : crépi, peinture, toiture, volets ou portes en bois. Les dossiers et conseils sur la démarche peuvent être demandés directement à la Communauté de Communes auprès de Mme Francine Klein Responsable du Service de l'Habitat (voir ci-contre). L'attribution de cette aide est liée aux matériaux utilisés (crépis et peintures minérales) sans conditions de ressources des propriétaires.

## Contacts

### PIG Rénov' habitat

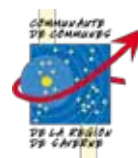
URBAM CONSEIL Sandrine BLANRUE - Chargée d'Opération | Tél : 03 29 64 45 16 | pig67@urbam.fr

### Parc naturel régional des Vosges du Nord

Architecte - Chargée de Mission Patrimoine Bâti | SYCOPARC, Le Château, Maison du Parc, BP 24, 67290 La Petite Pierre  
Tél. direct : 03 88 01 47 37 | Tél. standard : 03 88 01 49 59 | Fax : 03 88 01 49 60 | contact@parc-vosges-nord.fr | www.parc-vosges-nord.fr

### Communauté de Communes de la Région de Saverne

Francine KLEIN - Responsable du Service de l'Habitat | 10 rue des Murs, 67700 SAVERNE | Tél : 03 88 71 61 19 | Fax : 03 88 71 29 73 | fklein@cc-saverne.fr





# ESPACE 100% LOISIRS

**PISCINE  
TOBOGGAN  
JACUZZI  
JEUX D'EAU  
SAUNA  
HAMMAM**



# OUVERT 7 JOURS SUR 7

10 rue du Centre Nautique - 67700 SAVERNE  
[www.loceanide.fr](http://www.loceanide.fr)  
☎ 03 88 02 52 80